



## Circulaire académique illégale

Dans une circulaire signée par le recteur le 8 juin 2017 intitulée « reconquête du mois de juin », ce dernier prétend interdire de quitter le territoire de la Guadeloupe à tous les enseignants titulaires et non titulaires avant le 12 juillet !

**Il va de soi que cette circulaire est totalement ILLÉGALE !** La seule personne habilitée à bloquer les gens sur un territoire est le préfet et dans une situation de crise grave.

Donc pour clarifier la situation : tout enseignant est libre d'aller se promener et de quitter le territoire comme il le souhaite !

**La seule obligation est de répondre à toutes les convocations d'examen avec ordre de mission !**

Il va de soi que pour l'organisation correcte du service et l'organisation des collègues, il est nécessaire que ces convocations soient envoyées largement en amont.

Nous sommes intervenus avec les camarades du **SNEP-FSU** auprès du recteur pour que cette circulaire soit supprimée et intégralement réécrite !

**SNES-FSU Guadeloupe**

**0590.90.10.21**

**<http://guadeloupe.snes.edu>**

LE SNES VOUS AIDE FACE À L'ADMINISTRATION  
ET SE BAT AVEC VOUS POUR L'AMÉLIORATION  
DES CONDITIONS DE TRAVAIL



**ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ**